



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 10 avril 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 4 avril 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Thierry FALCONNET	M. Denis HAMEAU	M. Guillaume RUET
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Stéphanie MODDE	Mme Louise MARIN
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	M. Louis LEGRAND
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick ORSOLA
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Danielle JUBAN	Mme Elisabeth REVEL	M. Gaston FOUCHERES
M. Frédéric FAVERJON	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. Dominique GRIMPRET	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Jean-Claude GIRARD	M. Charles ROZOY	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Gilbert MENUT
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	Mme Catherine HERVIEU pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Patrick BAUDEMONT	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Chantal OUTHIER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

**Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Représentants de la commune nouvelle de Neully-Crimolois et de la commune de
Chevigny-Saint-Sauveur**

Par délibérations successives du 18 septembre 2014, du 27 novembre 2014, du 25 juin 2015, du 17 décembre 2015, du 1er décembre 2016, du 30 mars 2017, du 29 juin 2017, du 21 décembre 2017, du 28 juin 2018, et du 7 février 2019, le conseil communautaire / métropolitain a approuvé la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du Grand Dijon, devenu depuis Dijon Métropole.

Depuis lors, plusieurs communes ont décidé de procéder à des modifications de leurs représentants au sein de la commission.

1- Représentants de la commune nouvelle de Neully-Crimolois

Jusqu'à présent, les représentants des deux communes de Neully-lès-Dijon et Crimolois au sein de la CLECT étaient les suivants :

Commune	Membre titulaire	Membre suppléant
Neully-lès-Dijon	Monsieur Michel GREMERET	Madame Corinne LENOBLE
Crimolois	Monsieur François NOWOTNY	Madame Anne-Sophie GIRARDEAU

Par arrêté préfectoral du 4 février 2019, Monsieur le Préfet de la Côte d'Or a entériné la création de la commune nouvelle de Neully-Crimolois à compter du 28 février 2019, en lieu et place des anciennes communes de Neully-lès-Dijon et Crimolois. L'arrêté préfectoral susvisé confirme également que « *la commune nouvelle de Neully-Crimolois est rattachée, à sa date de création, à (...) Dijon Métropole* ».

Par ailleurs, par délibération du 18 septembre 2014, le conseil communautaire du Grand Dijon, devenu depuis Dijon Métropole, avait approuvé le règlement intérieur de la CLECT et défini le nombre de représentants par commune, à savoir :

- 5 représentants de la commune de Dijon ;
- 2 représentants de la commune de Chenôve ;
- 1 représentant pour chacune des autres communes-membres.

Dans ce cadre, la commune nouvelle de Neully-Crimolois devait donc proposer la désignation d'un unique représentant titulaire et d'un unique représentant suppléant au sein de la CLECT, en lieu et place des représentants des deux anciennes communes.

Par délibération du 11 mars 2019, le conseil de la commune nouvelle a décidé de proposer à Dijon Métropole la désignation des membres suivants :

Membre titulaire	Membre suppléant
Monsieur Michel GREMERET	Monsieur François NOWOTNY

2- Représentants de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur

Pour mémoire, les représentants de la commune au sein de la CLECT étaient jusqu'alors les suivants :

Membre titulaire	Membre suppléant
Monsieur Michel ROTGER	Monsieur Dominique GALLAND

Par délibération en date du 19 février 2019, le conseil municipal de Chevigny-Saint-Sauveur a décidé de proposer à Dijon Métropole la désignation d'un nouveau membre titulaire, Monsieur Guillaume RUET, en lieu et place de Monsieur Michel ROTGER.

Conformément au règlement intérieur susvisé de la CLECT, il est proposé au conseil métropolitain d'entériner les propositions effectuées par les deux communes.

Pour ce qui concerne les représentants des 21 autres communes, la composition de la CLECT demeure en revanche inchangée.

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu le règlement intérieur de la commission locale d'évaluation des charges transférées approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 septembre 2014 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Chevigny-Saint-Sauveur du 19 février 2019 ;

Vu la délibération du conseil de la commune nouvelle de Neuilly-Crimolois du 11 mars 2019 ;

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** la désignation des représentants suivants de la commune nouvelle de Neuilly-Crimolois au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées :

Membre titulaire	Membre suppléant
Monsieur Michel GREMERET	Monsieur François NOWOTNY

- **d'approuver** la désignation des représentants suivants de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées :

Membre titulaire	Membre suppléant
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Dominique GALLAND

- **de préciser** que les représentants titulaires et suppléants des 21 autres communes membres de Dijon Métropole demeurent inchangés ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 75

CONTRE : 0

DONT 12 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0